

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 35-DGRI Subvention (11.411.300 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (4e, 8e, 18e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DAC 620 en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu la convention signée le 21 janvier 2019 avec le Théâtre de la Ville après avoir été approuvée par délibération du Conseil de Paris des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à cette convention relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 3 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 4 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 28 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

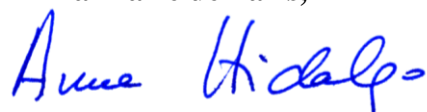
Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Théâtre de la Ville 16 Quai de Gesvres 75004 Paris est fixée à 11.411.300 euros au titre de l'année 2019 en intégrant un soutien à la 10e édition de Chantiers d'Europe et un soutien au titre de la résilience, soit un complément de 5.961.300 euros après déduction de l'acompte versé. Simpa 52341 ; 2019-03951 et 2019-04711.

Article 2 : La dépense correspondante de 5.961.300 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019 dont 250.000 euros au titre de la résilience et dont 11.300 euros au titre des relations internationales.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention relatif au solde de la subvention de fonctionnement et à la subvention pour le projet Chantiers d'Europe, dont le texte est joint et annexé à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO